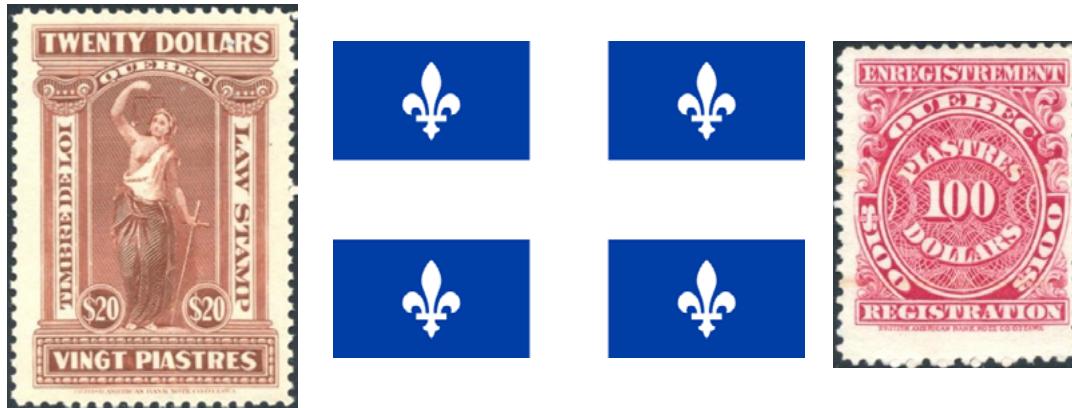




Les mal-aimés de la philatélie

André Dufresne AQEP, RPSL, dufresne@generation.net

LE PREMIER TIMBRE FISCAL QUÉBÉCOIS



Les philatélistes québécois sont familiers avec les timbres fiscaux les plus communs comme ceux illustrés en tête de cet article. Il s'agit de timbres mobiles et ils ont été émis à partir de 1864 (ill. 1). Mais ils ont eu des ancêtres, notamment des timbres secs imprimés en relief sur les documents légaux (ill. 2) ainsi que des timbres imprimés sur les journaux (ill. 3) et sur les almanachs (ill. 4). Les timbres secs portent généralement en haut le mot « America ». Les épreuves de trois valeurs portent les mots « America Cont » (pour « continent »). À tout seigneur, tout honneur, ce premier article sur les timbres fiscaux québécois sera consacré aux timbres fiscaux de 1765.



ill. 1 : Première série fiscaux québécois.



ill. 2 : Première série timbres secs 1765.



ill. 3 : Timbre fiscal pour journaux 1765.



ill. 4 : Timbre fiscal almanachs et calendriers 1765.

Ces timbres secs ont une histoire riche et mouvementée. Ils ont été créés par une loi britannique en vue de percevoir, à partir de 1765, diverses taxes dans les colonies britanniques d'Amérique pour financer les dettes émanant de la guerre avec la France qui avait mené à la conquête du Canada. Les colonies d'Amérique étaient alors les treize États américains, auxquels il faut ajouter la *Province of Quebec* (l'ex-Nouvelle-France), Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse (qui comprenait alors le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard), les Florides (ouest et est), les Bahamas, les Bermudes, la Dominique, Saint-Vincent, Tobago, la Barbade, la Jamaïque, Grenade et les Grenadines. À priori donc, il ne s'agit pas de timbres exclusivement québécois.

Mais ils ont été très mal reçus en Amérique du Nord et dans les Antilles, particulièrement dans les treize colonies, où leur usage fut contesté férolement. « *Pas de taxation sans représentation* », clamaient les opposants, qui refusaient de payer des taxes et des impôts à l'Angleterre alors qu'ils n'y avaient pas droit de vote. On se rappellera en effet les émeutes qui donnèrent lieu plus tard, en 1773, au *Boston Tea Party*, prélude à la guerre d'indépendance américaine.

On trouve trace du projet de loi, le *Stamp Act* dès 1763 dans une lettre adressée à la suggestion de Henry McCulloh, un riche marchand de Caroline du Nord, par le secrétaire au trésor Charles Jenkinson à George Grenville, premier Lord du Trésor. La loi fut sanctionnée le 22 mars 1765.

Un avis fut publié dans la *Gazette de Québec* le 15 octobre 1765, informant la population qu'à compter du premier novembre 1765, tous les documents mentionnés dans la loi devraient être timbrés selon le tarif requis afin d'avoir valeur légale. Deux distributeurs officiels furent désignés, Colin Drummond (paie-maître de l'armée britannique au Collège des Jésuites à Québec) et Jacob Jordan, marchand à Montréal. Le frère de Drummond, Adam était partenaire de la firme londonienne Fludyer and Drummond, qui employait aussi Jordan...

Si ces timbres ont été créés en Angleterre pour être utilisés dans toute l'Amérique et les Antilles britanniques, pourquoi donc les considérer comme les premiers timbres fiscaux québécois ? C'est que dans les treize colonies américaines, leur usage fut tellement contesté que les distributeurs nommés par l'Angleterre furent tous forcés de démissionner et les stocks invendus furent retournés en Angleterre et recyclés. Ces timbres fiscaux furent en usage pendant seulement six mois, du premier novembre 1765 au premier mai 1766. Selon le recensement effectué par Adolph Koeppel en 1976, un seul exemplaire utilisé dans l'État de New York aurait survécu, deux en Floride et de rares exemplaires se trouvent aux archives de la Nouvelle-Écosse, d'Antigua (un

exemplaire), de la Barbade et de la Jamaïque. C'est donc dire que la presque totalité des exemplaires survivants a été utilisée au Québec.

Comment expliquer ce phénomène ? C'est grâce aux notaires et aux archives judiciaires ! En effet l'original des documents rédigés en minute par les notaires est conservé par les notaires et ceux déposés aux archives judiciaires ont été aussi conservés. Les originaux des contrats timbrés et des procédures judiciaires timbrées se sont donc retrouvés aux archives. Les copies émises par les notaires et par les tribunaux ont été timbrées et se sont retrouvées entre les mains des clients et des justiciables. Toutes valeurs confondues, 121 exemplaires de documents portant un timbre fiscal de cette première série se retrouvent entre les mains des collectionneurs et 677 dans les archives du Canada, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs.

Quelles sont leurs valeurs faciales, à quoi ressemblent ces timbres fiscaux et combien d'exemplaires de chaque valeur sont connus ? En tout 17 valeurs faciales différentes sont répertoriées dans le catalogue Scott spécialisé des États-Unis et dépendances, 11 dans le catalogue Van Dam et 19 dans le catalogue Zaluski. Certaines valeurs comportent une lettre identifiant la matrice, A, B ou C (ill. 5 et 6). La différence dans le nombre de timbres répertoriés dans les différents catalogues provient du fait que certaines valeurs ne sont connues que sous forme d'épreuves dans les archives britanniques et ne sont pas répertoriées par Van Dam. Quant à Zaluski il inclut trois timbres prévus pour taxer les dés et les jeux de cartes, mais qu'on ne trouve que dans les archives britanniques. Il répertorie aussi un timbre émis pour les Antilles (*West Indies*) omis dans la liste ci-dessous. Il faut se référer au recensement fait par Koepel et complété par Zaluski (voir références à la fin) pour comprendre la rareté de ces timbres.



ill. 5 : Timbre d'un shilling



ill. 6 : Tracé de l'image en relief.

ill. 5 et 6 : Le timbre d'un shilling dans la collection de l'auteur. On distingue la lettre « A » au-dessus du 1 de la valeur. Le tracé de l'illustration 6 permet de mieux distinguer les détails du dessin et de voir la lettre « A » qui identifie la matrice.

Recensement des timbres America en relief selon Koeppel et Zaluski :

# Scott	# Zaluski	# Van Dam	Faciale	Matrice	Collections privées	Archives
RM 24	AMER 1	QAE 1	3 pence	A	4	51
RM 24	AMER 2	QAE 2	3 pence	B	5	298
	AMER 3		3 pence	C	0	0
RM 25	AMER 4	QAE 3	4 pence	A	7	2
	AMER 5		4 pence	B	0	0
RM 26	AMER 6	QAE 4	6 pence	A	1	15
RM 26	AMER 7	QAE 5	6 pence	B	10	18
RM 27	AMER 8	QAE 6	1 shilling	A	21	89
	AMER 9		1 shilling	B	0	0
	AMER 10		1 shilling	Cont	0	0
RM 28	AMER 11	QAE 7	1 sh 6p	A	8	34
	AMER 12		1 sh 6 p	B	1	0
	AMER 13		1 sh 6 p	Cont	0	0
	AMER 14	QAE 8a	2 shillings	A	1	0
RM 29	AMER 15	QAE 8	2 shillings	B	1	13
RM 30	AMER 16	QAE 9	2 sh 3 p	A	4	19
RM 30	AMER 17	QAE 10	2 sh 3 p	B	3	5
RM 31	AMER 18	QAE 11	2 sh 6 p	A	44	79
	AMER 19		2 sh 6 p	Cont	0	0
RM 33	AMER 21	QAE 12	4 shillings	--	8	12
RM 34	AMER 22	QAE 13	5 shillings	--	1	5
RM 35	AMER 23	QAE 14	10 sh.	--	2	34
RM 36	AMER 24		1 livre	--	0	1
RM 37	AMER 25		2 livres	--	0	0
RM 38	AMER 26		3 livres	--	0	1
RM 39	AMER 27		4 livres	--	0	1
RM 40	AMER 28		6 livres	--	0	0
RM 41	AMER 29		10 livres	--	0	0
TOTAL					121	677

NOTE : Le numéro AMER 20 est attribué par Zaluski au timbre émis pour les Antilles. Il a été soustrait du total.

Certaines valeurs ne sont pas connues ni entre les mains des philatélistes ni dans les archives d'Amérique du Nord. Par ailleurs, après l'abrogation de ces taxes en 1766, les stocks de papiers timbrés ont été rapatriés en Angleterre. Les matrices ont été modifiées enlevant le mot « America » ou les mots « America Cont » et plusieurs documents ont reçu une impression supplémentaire de cette matrice corrigée par-dessus l'impression existante. Parfois on peut en déceler des traces et elles sont rares et recherchées.

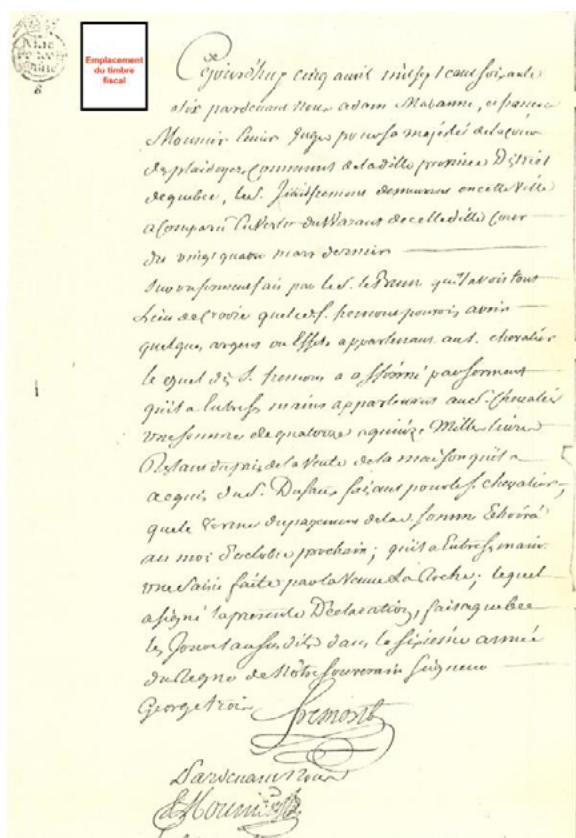
Dans certains cas ces timbres ont été découpés des documents qu'ils taxaiient et leur valeur varie alors entre 850 \$ et 2 000 \$. Sur des documents entiers, leur valeur varie entre 1 500 \$ pour les plus communs (AMER 11 et 18) et 5 000 \$ pour le plus rare (AMER 22). Au-delà de leur valeur philatélique, faut-il rappeler que ces vénérables documents qui datent de 1765 et 1766, tout juste après la conquête (1759-60) et la signature du traité de Paris (1763), ont un grand intérêt historique. Les gens qui les ont signés et qui y sont nommés sont souvent célèbres et ont écrit l'histoire. Collectionner ces timbres fiscaux sur document, c'est marier l'histoire, la généalogie et la philatélie (ill. 7).

Sources :

KOEPPEL, Adolph: **The Stamps That Caused the American Revolution.** North Hempstead, The Town of North Hempstead (New York) American Revolution Bicentennial Commission, 1976, 193 p.

SCOTT: - **Specialized Catalogue of United States Stamps & Covers.** Sidney (OH), 2009, 1028 p. (Voir pages 600-601 : Embossed Revenue Stamped Paper).

VAN DAM, Erling S. J.: - **The Canadian Revenue Stamp Catalogue.** Bridgenorth, ESJ van Dam Ltd, 2022, 223 p. (Voir page 92: 1765 America Embossed Revenues).



ill. 7 : Document portant le timbre illustré en 5.

ZALUSKI, Edward : **Canadian Revenues - volume 2 : Federal Inspection, Unemployment Insurance and the "America" Duty Stamps.** Ottawa, par l'auteur, 1988, 138 p. (Voir pages 95-116 : The America Duty Stamps).

